

### WEB

le site du SNE-FSU  
<http://www.sne-fsu.org>

### SECRETAIRE SNE FSU

#### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

### SECRETAIRES BRANCHES

#### ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

#### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

Etienne FARAND

06.37.29.60.71

[e.farand@hotmail.com](mailto:e.farand@hotmail.com)

#### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaurmc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaurmc.fr)

#### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

#### SERVICES DE L'ETAT

Jean-Luc GIRARD

06 23 44 59 79

[jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr)

## Agence

## Française

## Biodiversité

de la



**ELEMENTS DE CONTEXTE :** La Ministre de l'Ecologie a confié à MM. Bernard Chevassus et Jean-Marc Michel, une mission de préfiguration d'une agence française dédiée à la biodiversité. Elle fait suite à l'annonce du Président de la République, dans son discours d'ouverture de la conférence environnementale en septembre 2012, de créer, dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020, une Agence nationale de la biodiversité " chargée sur le modèle de l'ADEME, de venir en appui des collectivités locales, des entreprises comme des associations ".

**RENCONTRE DU SNE-FSU AVEC LES PREFIGURATEURS :** Dans le cadre de leur mission, les préfigureurs ont rencontré une délégation du SNE-FSU conduite par son secrétaire général le 16 janvier dernier. Lors de cette entrevue, nous avons rappelé le positionnement du SNE-FSU depuis de nombreuses années sur le rapprochement de différents services de l'Etat dans un projet d'Agence de la Nature dans le but d'une meilleure optimisation des missions pour la gestion de la biodiversité. Puis nous avons développé nos positions actuelles, affichées dans notre résolution de Congrès et nos attentes. J.M. Michel qui connaissait nos positions a pu nous apporter des éléments sur les propositions contenues dans le rapport de mission. A ce stade du projet nous étions plus en attente d'information sur les contours de l'agence que dans un positionnement ferme de notre part.



## Principales propositions des préfigurateurs

Les préfigurateurs de l'Agence française pour la biodiversité ont remis leur rapport à Delphine Batho le 31 janvier 2013 – *le rapport est consultable sur internet*

■ **Mettre à disposition du ministère de l'écologie un outil** permettant de développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité

**Un opérateur public nouveau, doté d'un statut d'EPA**, fondé sur le regroupement d'organismes existants et de partenariats.

■ **Mettre en œuvre le plus efficacement possible les missions**, *non seulement pour ce qui concerne des espaces remarquables, mais aussi pour l'ensemble des territoires et la biodiversité ordinaire. Une agence qui sera "d'animation et d'appui aux opérateurs" professionnels, associatifs, publics impliqués dans le réseau Natura 2000, la mise en place de la trame verte et bleue et la directive cadre sur les milieux marins.*

*Elle ne devrait donc pas être limitée au regroupement des organismes publics chargés des aires protégées (parcs nationaux, agence des aires marines protégées, atelier technique des espaces naturels, réserves naturelles, ...), jugent les préfigurateurs. Ce scénario élargit le périmètre aux organismes dédiés à la "connaissance", comme l'Observatoire national de la biodiversité, mais aussi à ceux en charge de la "biodiversité ordinaire" en rapprochant des activités de l'agence, celles de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'Office de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Les préfigurateurs prévoient le premier exercice fonctionnel de l'agence en 2015.*

### Ce nouvel opérateur aurait pour missions :

- **formation, éducation et sensibilisation** aux enjeux de la biodiversité ;
- **veille et prospective** ;
- **dialogue avec les opérateurs** de la recherche publique ;
- **rôle majeur dans la collecte et la mise à disposition de connaissances** fiables et adaptées à la diversité des acteurs ;
- **appui technique aux gestionnaires et coordination des acteurs** (notamment des opérateurs publics intervenant dans les actions de maîtrise foncière) ;
- **formation permanente des agents de police de la nature** et mobilisation de leurs compétences pour les fonctions d'observation et de recueil des données ;
- **appui technique aux actions internationales** de l'État (préparation des positions, suivi et rapportage des engagements) ;
- **intervention financière au travers** « d'appels à projets ».

*Ces missions ont vocation à s'exercer pour tout ce qui concerne les domaines continentaux et marins, la biodiversité remarquable et ordinaire*

## Ne devraient pas faire partie des missions de l'agence :

- **recherche propre**, coordination du dispositif de recherche ;
- **expertise** (sauf au cas par cas, si elle dispose de compétences en interne) ;
- **gestion directe d'espaces** (sauf parcs naturels marins) ;
- **capacité d'acquisition foncière** ;
- **police de la nature**, pour laquelle les préfigureurs proposent de maintenir le rattachement hiérarchique actuel des agents concernés.

## ■ Trois scénarios ont été proposés par les préfigureurs :

**scénario 1** : une **Agence des aires protégées**. Elle serait constituée par le regroupement de l'ATEN, PNF, AAMP, RNF, Fédération des PNR, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (soit un établissement public d'environ 200 agents et doté d'un budget d'environ 30 M€)

**scénario 2** : une **Agence d'animation et d'appui aux opérateurs**. Prévoit de compléter le scénario précédent par l'ajout de deux nouvelles composantes :

- l'une, **dédiée à la connaissance, comprenant** l'ONB, le SPN et la Fédération des Conservatoires botaniques Nationaux ;
- l'autre, **dédiée à la gestion de la biodiversité ordinaire**, par un rapprochement des activités de l'Agence de tout ou partie des personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA - **soit un établissement public d'environ 1000 agents** (hors fonctions de police) **doté d'un budget d'environ 150 M€** (hors fonctions de police), auxquels viendraient s'ajouter les ressources complémentaires liées à ses nouvelles missions.

**scénario 3** : une **Agence de pilotage stratégique**. Celle-ci n'intégrerait plus que PNF et l'ATEN.



## RENCONTRE DU SNE-FSU AVEC L. ROY, DIRECTEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Le 26 février dernier, une délégation du SNE-FSU a été reçue par Laurent ROY pour traiter de divers sujets, le projet d'Agence figurait parmi les points abordés. Il nous a reprécisé que le scénario 2 ayant été retenu par la ministre, les préfigureurs vont désormais entamer la deuxième phase de concertation destinée à finaliser le processus de création effective de cette Agence. Ce qui va nécessiter de nombreuses entrevues avec les différentes parties concernées.

le scénario retenu  
aboutirait à la création  
d'un établissement d'environ  
**1000 agents**

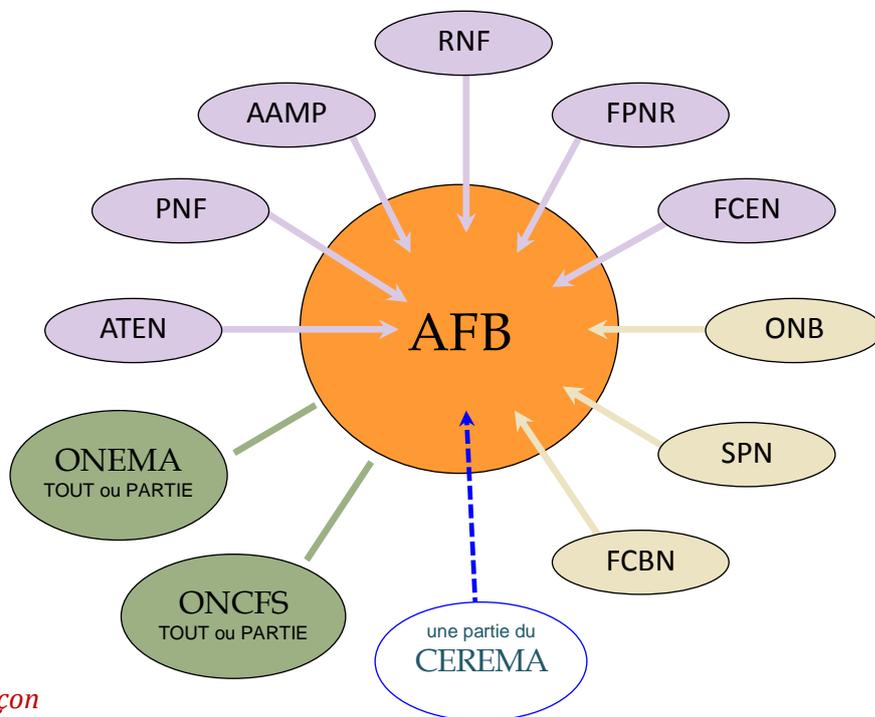
(hors fonctions de police),  
avec un budget d'environ

**150 M€**

(hors fonctions de police),  
auquel viendraient s'ajouter  
les ressources complémentaires  
liées à ses nouvelles missions.

### Commentaire

*on ne dispose d'aucune indication sur la façon  
dont les préfigureurs ont abouti à cette  
estimation de 1000 agents !*



AFB : Agence Française de la Biodiversité ; ATEN : Atelier technique des espaces protégés ; PNF : Parc National de France ; AAMP : Agence des Aires Marines Protégées ; RNF : Réserve Naturelle de France ; FPNR : Fédération des Parcs Naturels régionaux ; FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces Naturels ; ONB/ Observatoire National de la Biodiversité ; SPN : Service Patrimoine Naturel ; FCBN : Fédération des Conservatoire Botaniques Nationaux ; CEREMA : Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ; ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

## POSITIONNEMENT ET ACTION DU SNE-FSU

Nous allons être appelés à rencontrer de nouveau les préfigureurs pour leurs exposer notre vision de cette future agence. La position du SNE-FSU sur la gouvernance de la biodiversité a été affichée à plusieurs reprises. Pour autant, à la lecture du rapport des préfigureurs, nous devons préciser certains nombres d'éléments qui seront portés lors des futures rencontres avec la ministre et les préfigureurs. Les personnels des services de l'Etat et des établissements publics vont être largement impactés par les contours de cette agence, mais également par l'audit sur les services publics de l'Etat dans le cadre de la MAP.

### Phase 1 du SNE-FSU

Le groupe de réflexion interne au SNE-FSU va à nouveau se réunir en Mars, sur la base du scénario 2 retenu par la ministre pour analyser le projet des préfigureurs de l'AFB et le confronter à nos textes de référence (résolution de Congrès et Cahier « Biodiversité ») afin de déterminer :

- 1 - Les propositions que nous considérons comme tout à fait acceptables,**
- 2 - Les propositions que nous sommes susceptibles d'accepter à certaines conditions (à préciser et justifier),**
- 3 - Les propositions que nous rejetons catégoriquement (avec argumentaire à l'appui).**

**nos propositions de missions confiées à l'Agence** : organiser la concertation entre les différents acteurs ; aider à l'élaboration et à la réalisation de ces projets ; promouvoir et coordonner des recherches et des expérimentations sur les problématiques de biodiversité en s'appuyant sur les organes de recherche et les opérateurs publics du champ de compétence ; structurer, renforcer et mettre en synergie les réseaux ou dispositifs d'observation et d'information sur la biodiversité ; ...

## PRESERVER LA BIODIVERSITE : ENJEUX ET REPONSES

### selon les préfigurateurs

- ✓ « Les spécialistes des espèces et des habitats sont beaucoup moins nombreux que les usagers »...« le pouvoir d'inventaire et de validation des données est réparti entre de très nombreux acteurs »...« les lieux de recherche sont hébergés dans une cinquantaine d'universités et une quinzaine d'établissements de recherche ».
- ✓ « L'effort consenti par les pouvoirs publics, les entreprises, les usagers n'est pas suffisant aujourd'hui. La Conférence environnementale de septembre 2012 l'a très explicitement constaté »
- ✓ « Le champ de la biodiversité est largement couvert par des cadres législatifs et réglementaires nationaux, mais surtout communautaires. Les autorités administratives en charge de ces politiques sont l'État et ses opérateurs ainsi que les collectivités territoriales »
- ✓ « L'idée d'une agence qui rassemble, pour une série de missions bien précises, des moyens aujourd'hui dispersés et fragiles se justifie pleinement ».

### selon le SNE-FSU

L'échec s'explique par un manque d'efficacité du service public dédié à la biodiversité qui, lui-même, résulte d'un défaut de volonté politique auquel on doit, entre autres :

- ✓ l'absence d'approche partagée de la connaissance,
- ✓ l'insuffisance des moyens humains et financiers affectés aux politiques de la biodiversité,
- ✓ des échelles inadaptées, fondées sur des découpages administratifs sans relation avec la répartition biogéographique des éléments du patrimoine naturel,
- ✓ un déficit de coordination nationale qui conduit à une disparité de mise en œuvre et de résultats.

**Commentaire** Cette analyse nous a conduit à considérer que la réponse ne résidait pas seulement dans la création d'un opérateur nouveau, comme celui envisagé, mais aussi dans l'amélioration et le renforcement de l'organisation actuelle, notamment des services de l'État.

### Phase 2 du SNE-FSU

Les résultats de notre groupe travail seront soumis au vote du Conseil national du SNE-FSU le 10 avril 2013. Ensuite la position officielle pourra être présentée à la ministre de l'écologie ainsi qu'aux préfigurateurs.

*"Nous nous réjouissons de voir cette agence de la biodiversité sortir de terre. En revanche, nous sommes inquiets quant à sa capacité future à agir. Les moyens alloués devront être des moyens additionnels. On ne déshabille pas Paul pour habiller Pierre. Sans des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, l'agence nationale pour la biodiversité restera une jolie coquille vide".* Benoît Hartmann, porte-parole de la fédération France Nature Environnement

**Depuis la création du premier ministère de l'Environnement, le SNE-FSU a toujours été une force de proposition. Il continuera à œuvrer de cette manière.** Dans un contexte très difficile (croissance insignifiante, déficit budgétaire, réduction des dépenses publiques, ...) doublé d'incertitudes (résultats de l'évaluation des politiques publiques, contenu de la prochaine loi-cadre biodiversité, ...) qui risquent d'impacter la construction de l'Agence, nous veillerons à défendre un projet ambitieux, à la mesure des enjeux de la biodiversité.

**Phase 3 du SNE-FSU** à l'issue de ces débats, le SNE-FSU informera ses adhérents sur la posture syndicale qu'il adoptera face à ce projet de création de **l'Agence Française de la Biodiversité.**